

COMMENT DEVENIR **REPRÉSENTANT.E** DE VOTRE COMMUNE OU **DÉLÉGUÉ.E SYNDICAL** DE VOTRE TERRITOIRE À **TEM**

COLLÈGE ÉLECTORAL DU **PAYS DE CRAON** 38 COMMUNES



Corps électoral
38 représentant.es

1 représentante désignée par commune
par délibération avant le 3 mai 2026



dont 6 délégué.es titulaires
et 6 délégué.es suppléants
au comité syndical de TEM

dont 1 seule peut être issue
des 3 communes de Cossé-le-Vivien,
Craon et Renazé

Critère démographique

29 292 habitant.es (INSEE)

5 délégué.es titulaires

5 délégué.es suppléants

Critère d'intercommunalité

CC du Pays de Craon

Adhérente

1 délégué.e supplémentaire

Critère de ruralité

34 communes rurales

3 communes urbaines

1 EPCI

Élection de vos 6 délégué.es

Parmi les 38 représentant.es

le mercredi 20 mai 2026 à 19h30 ,

Salle auditorium

Rue de Buchenberg

53400 Craon